

Prévention des ulcères induits par les AINS

Prévention des ulcères induits par les AINS :

Références : PIJ-medic n°19

1. *Evaluer la nécessité du traitement par AINS et les alternatives possibles (p.ex. paracétamol)*
2. *Si la prescription d'un AINS est nécessaire :*
 - a) *choisir un AINS dont le profil bénéfices/risques est bien connu (p.ex. ibuprofène)*
 - b) *prescrire la posologie minimale efficace*
 - c) *limiter la durée du traitement*
3. *Chez les patients qui présentent **≥ 2 facteurs de risque** (voir ci-dessous) et lors de traitement prolongé, envisager la prescription d'un IPP, tout en sachant qu'il s'agit peut-être d'une fausse sécurité...*
 - *Age > 65 ans*
 - *Antécédents d'ulcère ou de complication gastro-duodénale grave*
 - *Prise concomitante d'un corticoïde*
 - *Prise concomitante d'un antiagrégant plaquettaire (clopidogrel, aspirine à faible dose) et/ou d'un anticoagulant*
 - *Prise concomitante d'un antidépresseur sérotoninergique*
 - *Hautes doses d'AINS (> 2x la dose standard)*

Source : Liste des médicaments à consulter sur www.pij.ch

© Pharmacie Interjurassienne : Ce contenu n'est pas autorisé à être copié et repris sur un autre site WEB ou tout autre média.

→ **Pantoprazol 20 mg 1x/j**

Chez les autres patients (sans ou avec 1 seul facteur de risque), la Commission des Médicaments déconseille la prescription systématique d'un IPP.

4. *Chez les patients qui présentent des dyspepsies, interrompre le traitement par AINS et réévaluer la situation.
Si les AINS sont indispensables, Pantoprazol 20 mg 1x/j jusqu'à disparition des symptômes (mais au plus pendant 4 sem.), puis à la demande si efficace.*

Les coxibs présentent un coût plus élevé pour une efficacité similaire aux AINS classiques.

La « sélectivité » est une notion théorique qui reste, en pratique, partielle, relative, temporaire et sans transférabilité clinique.

Il n'est, actuellement, pas possible d'identifier clairement les patients qui bénéficieraient potentiellement d'un coxib au lieu d'un AINS classique.